



---

## **Forum des magistrats des États membres à la Cour de justice de l'Union européenne**

Le Forum des magistrats s'est tenu à la Cour de justice du 18 au 20 novembre 2018.

Cette réunion annuelle de magistrats des États membres, qui eut lieu pour la première fois en 1968, est l'occasion, comme l'a souligné le Président de la Cour, M. Koen Lenaerts, dans son discours d'accueil de renforcer « *la confiance mutuelle, qui caractérise les relations entre juridictions nationales mais aussi entre la Cour de Justice et les juridictions nationales, [et qui] ne peut [...] exister qu'entre entités qui se connaissent mutuellement* ».

Durant ces deux journées, les 155 magistrats nationaux participants, venus des 28 États membres, et les Membres de la Cour ont pu échanger, lors de la séance plénière d'ouverture, présidée par M. Lenaerts, sur la procédure préjudicielle. La plupart des arrêts de principe de la Cour de justice ont été rendus dans le cadre de cette procédure qui institue un dialogue direct entre les juridictions des États membres et la Cour.

La seconde séance plénière, présidée par la Vice-présidente de la Cour, Mme Rosario Silva de Lapuerta, fut consacrée au champ d'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. À l'issue de celle-ci, des ateliers, animés conjointement par un Membre de la Cour et un magistrat national, ont été organisés afin que les participants puissent partager leurs connaissances et leurs expériences en matière d'asile et d'immigration, de coopération judiciaire en matière civile (Bruxelles I bis et Bruxelles II bis) et de lutte contre les abus (droit fiscal, droit de la consommation, détachement des travailleurs).

Le Forum s'est poursuivi par une séance consacrée à l'actualité de la jurisprudence du Tribunal et les participants ont assisté à une audience de plaidoiries devant la Grande chambre de la Cour qui a marqué la fin de la rencontre.

---

*Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.*

Contact presse: Antoine Briand 📞 (+352) 4303 3205